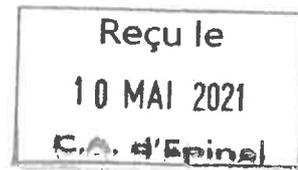


Assyné ?

Qu'est-ce que
10 mai 2021
Mairie d'Epinal



Enquête publique – Création d'un bassin d'eaux vives sur la ZAC du port d'Epinal

En préambule, le dossier d'enquête publique en ligne sur les sites de la Préfecture et de la Communauté d'agglomération d'Epinal regroupe un ensemble de dossiers et fichiers, environ 1 000 pages, dont la présentation ne permet pas une appropriation simple et progressive du projet.

Les dossiers ont gardé leur appellation technique et aucun sommaire permettant de cibler les documents n'est présent. Il est impossible d'assimiler un travail de 18 mois sur la base des dénominations des fichiers d'études (SEV Epinal1, DAE plans 1 ...), pour une appropriation en 1 mois.

Un dossier de vulgarisation aurait été le bienvenu pour présenter le projet en toute transparence, avec un nommage approprié et compréhensible des fichiers.

Généralités / ville agglo

Le parc public du port d'Epinal est comme son nom l'indique ouvert à toutes et tous gratuitement. Cet espace public est le plus prisé et le plus utilisé par les spinaliennes et les spinaliens, sa fréquentation n'est pas à démontrer. Il est donc avant tout un parc de la ville d'Epinal, tout type de fréquentation confondue.

Sur cet équipement, le dossier d'enquête publique ne fait état d'aucune étude d'opportunité ou étude de besoin, à quelle demande il répond. La seule opportunité de ce projet présente dans le dossier est liée à la proximité des infrastructures existantes : capitainerie, maison du vélo, base nautique du GESN. Une réelle étude d'opportunité aurait permis de montrer l'intérêt général de ce projet de 6 M€, ce qui n'est absolument pas le cas. Pourtant, il y aura une répercussion sur la fiscalité locale : 2,75 M€ pour la CAE. Les financements de la région et du département ont également une incidence directe sur la fiscalité locale ; les subventions sont de la fiscalité à une échelle différente.

Un tel projet se doit également de proposer une étude de faisabilité mettant en évidence l'étude de plusieurs scénarii à l'échelle du territoire du porteur de projet. Les seules propositions alternatives proposées sont dans un périmètre très restreint, dans le secteur de la maison romaine. Pourtant, il existe d'autres sites sur l'agglomération d'Epinal pouvant accueillir cet équipement, à l'amont d'Epinal par exemple pour revaloriser ces secteurs, voire sur d'autres communes de l'agglomération en bordure de Moselle. Pour information, trouver l'annexe 10 dans un document de plus de 800 pages, sans pagination dans le sommaire, avec des annexes dans l'annexe, est pour le moins complexe.

Usage

Dans le cadre professionnel, un paysagiste DPLG a signifié qu'un aménagement réussi était un aménagement que les usagers se sont appropriés et utilisent. Le port d'Epinal en est le parfait exemple : un retraité qui lit son journal tous les matins, des aires de pique-nique utilisées quotidiennement par les personnes qui travaillent à Epinal, des espaces paisibles au bord de la Moselle pour s'allonger, des espaces verts utilisés pour des jeux collectifs et bien d'autres activités ... C'est un réel plaisir de traverser ce parc et d'y découvrir chaque jour comment il est adopté par toutes et tous.

Et demain, que va-t-il devenir ? Plus de la moitié de l'espace vert entre le parking et l'aire de jeux actuelle pour enfants va prendre la forme d'une structure bétonnée qui va casser l'harmonie de ce parc.

Au vu du plan, plus de voie ombragée le long de la Moselle, une aire de jeux réduite pour les enfants

...

D'un point de vue environnemental, un tel projet nécessite la mise en place de mesures compensatoires. A mon sens, la base d'un tel projet est de l'aménager sur un terrain à faible valeur environnementale, il en existe en bordure de Moselle.

Par ailleurs, l'agglomération d'Epinal valorise sa démarche « territoire à énergie positive » à l'horizon 2050. L'exemplarité est que chaque nouveau projet respecte cet équilibre en propre afin de s'intégrer dans l'objectif global.

La construction de cet équipement va nécessiter beaucoup de béton et autres matériaux, dont l'empreinte carbone négative n'est plus à démontrer. Annuellement, ce projet va engendrer une facture d'électricité de 90 000 €. Pour compenser en « énergies renouvelables », il faudrait recouvrir la moitié de la surface du centre des congrès en panneaux photovoltaïques pour un investissement de 1M€.

Il est souvent avancé la notion du rapport investissement/rentabilité pour des projets de rénovation énergétique par exemple, cette règle devrait s'appliquer à tous les projets.

Il est également important de connaître les coûts induits des modifications du parc, comme le déplacement de l'espace jeux pour enfants, la création de nouveaux cheminements...

Conclusion

Au vu du dossier d'enquête publique, les premières réflexions sur ce projet date de 2014. Un équipement d'une telle envergure se doit d'être présenté dans le cadre électif, ce qui n'a pas été le cas. Les citoyens se doivent de connaître les investissements projetés sur leur territoire et il est plus que fondamental qu'ils soient consultés sur la bonne utilisation de l'argent public, dans l'intérêt général du territoire qui le finance. C'est la définition de la démocratie.

Cette enquête publique porte uniquement sur le volet environnemental, cadré réglementairement.

En résumé, aucune concertation amont sur le projet, des études menées en catimini, pour un équipement voulu par une minorité et qui va peser sur l'ensemble des contribuables.